

RAPPORT N° 94/5-19
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DU TERRAIN
DES CONSORTS GEORGES LEVENEUR A BOIS-DE-NEFLES

La Société d'Equipement du Département de La REunion (SEDRE) négocie, depuis 1990, l'acquisition du terrain des Consorts Georges LEVENEUR d'environ 4,5 ha cadastré section HH n° 59 situé à Bois-de-Nèfles / Chemin des Mimosas et soumis à déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation d'équipements collectifs liés notamment au futur Collège de ce secteur.

Des multiples négociations, il ressort finalement que la Commune n'est intéressée que par certaines portions de cet immeuble, d'une superficie totale d'environ 2,5 ha, les Consorts LEVENEUR désirant conserver la demeure familiale, le verger et la ravine attenante, ainsi qu'une parcelle à bâtir, devant être partagée ensuite entre les enfants.

Toutefois, compte tenu des coûts importants qu'implique une telle acquisition et eu égard aux autres priorités de la Municipalité en ce domaine, les parties ont établi un échéancier des transactions -au prix d'acquisition de 220 F/m² environ- sur le principe et les modalités duquel je vous demande de vous prononcer.

1*) Acquisition immédiate de la partie est du terrain HH 59 (portion A du plan joint), d'une superficie de 13 515 m², au prix de 3 572 960 F payable comme suit :

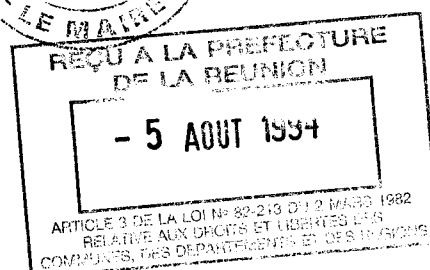
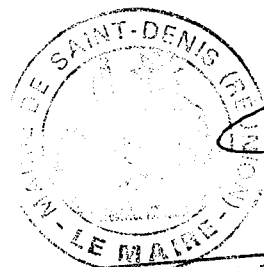
- * 2 000 000 F en fin 1994,
- * le surplus (1 572 960 F) dans le courant du premier semestre 1995, sans frais financiers.

2*) Engagement d'acquérir les parties nord, sud et ouest du terrain HH 59 (portions C, D et E du plan joint), d'une superficie de 11 804 m², au prix de 3 041 814 F conforme à l'estimation des Domaines, payable au premier trimestre 1996, augmenté d'un intérêt (au taux légal) dû en contrepartie de la prise de possession immédiate des parcelles.

Les crédits seront imputés au Chapitre 908 - Article 210 du Budget communal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 94/5-19
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 27 juillet 1994

OBJET

ACQUISITION DU TERRAIN
DES CONSORTS GEORGES LEVENEUR A BOIS-DE-NEFLES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Sur le RAPPORT N° 94/5-19 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition de plusieurs portions du terrain cadastré section HH n° 59 situé à Bois-de-Nèfles / Chemin des Mimosas et appartenant aux Consorts Georges LEVENEUR, selon les modalités suivantes -au prix d'acquisition de 220 F/m² environ-.

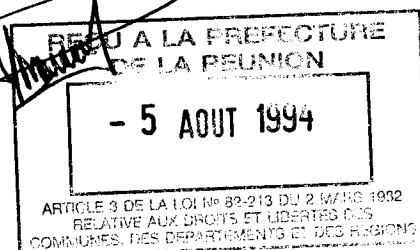
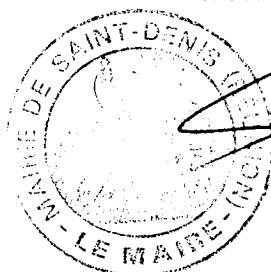
- * Paiement en 1994 et 1995 d'une portion de 13 515 m² au prix de 3 572 960 F.
- * Engagement d'acquérir et de payer en 1996 une portion de 11 804 m² au prix de 3 041 814 F, avec prise de possession immédiate des lieux, moyennant versement à terme d'un intérêt au taux légal.

ARTICLE 2

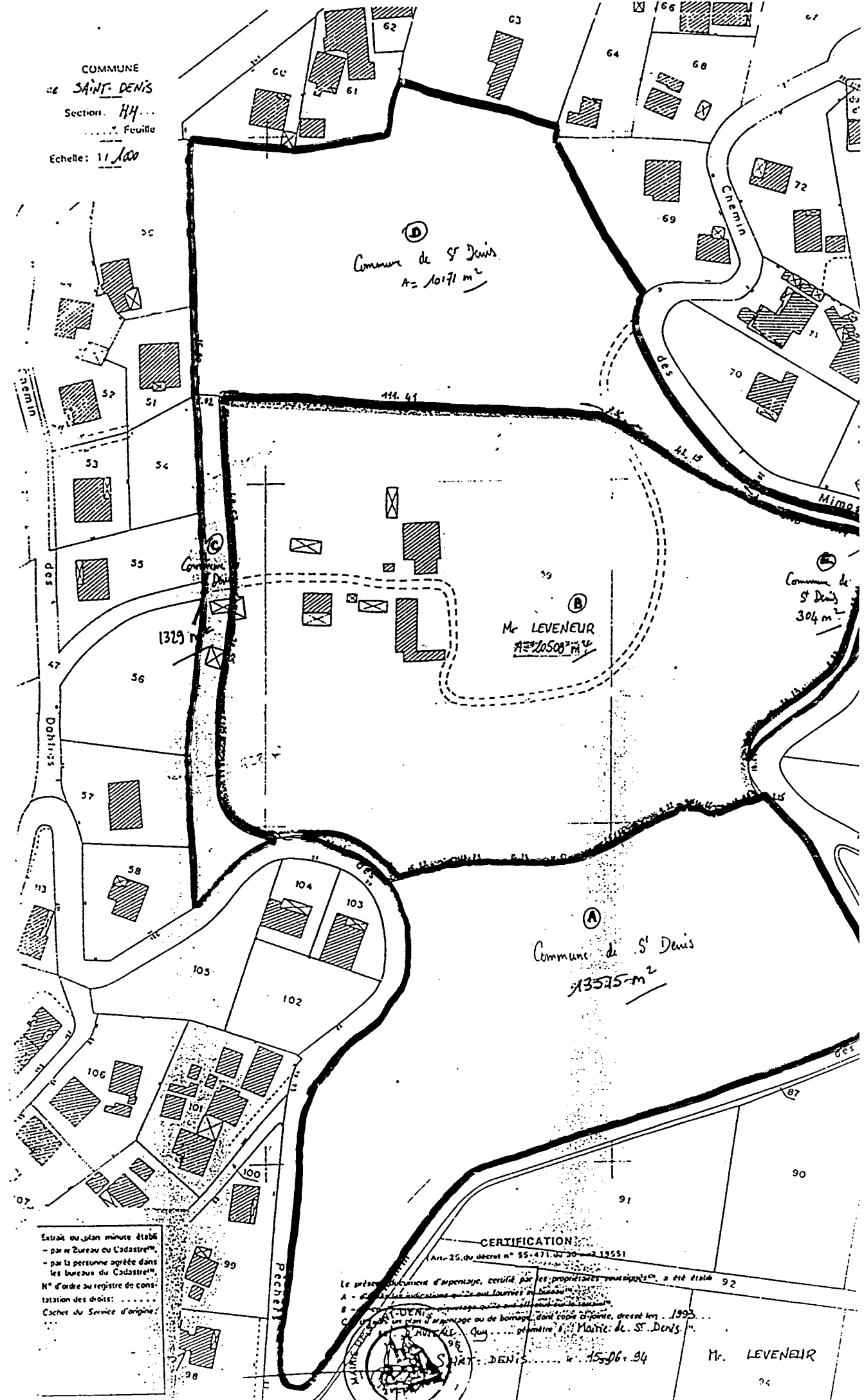
Autorise le Maire à signer les actes liés à l'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 05 AOUT 1994

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE
de SAINT-DENIS
Section: 144...
Feuille
Echelle: 1/1000



Commune de St Denis
A = 10171 m²

Mr LEVENEUR
A = 20508 m²

Commune de St Denis
A = 13525 m²

Extrait du plan minute établi
- par le Bureau du Cadastre
- par la personne agréée dans
les bureaux du Cadastre
N° d'ordre au registre de constatation des droits:
Cachet du Service d'origine:

CERTIFICATION
Art. 25 du décret n° 55-471 du 30-4-1951
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés, a été établi
A - en vertu des indications qui ont servi de base
B - en vertu des indications qui ont servi de base
C - en vertu des indications qui ont servi de base
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés, a été établi le 15-06-94
M. LEVENEUR

